

Extrait du registre des délibérations du conseil
municipal de la commune d'Apremont, arrondissement
de Nantua, département de l'Ain

Ce jour d'hui, dix neuf juillet, mil huit cent dix huit; Les
membres composant le conseil général de la commune
d'Apremont réunis en assemblée au lieu de leurs séances, sous
la présidence de M^r le Maire de ce lieu; en vertu des
circulaires de M^r le Préfet de ce département, en date
des 25 et 27 juin der

ayant pris lecture et communication des plans, cahier des
charges, et devis estimatifs de la construction de l'Eglise de
cette commune, dont l'adjudication a été tranchée en faveur
du sieur homorey le 20 Jbre 1817

Considérant 1^o que dans le procès verbal de devis estimatif
de la construction dont s'agit dressé par le sieur clere architecte
le 30 Jbre 1814; les fenêtres latérales de l'adite Eglise, désignées
à l'article 1^{er} doivent être de deux mètres soixante dix centimètres
de hauteur compris les cintres, par un mètre cinquante centimètres
de largeur; présentent trop d'ouverture pour un climat très froid,
et très exposé aux ouragans, tel que celui de cette commune.

Considérant 2^o que la charpente du clocher détaillé en l'art 10
du même procès verbal pour être faite à pavillon, ne présente
pas l'effet que l'on attendoit, qui sert dans les temps de neige
de guider les pas des voyageurs par fois égarés

Considérant 3^o que la principale porte d'entrée qui dans
l'article 13 du même devis, est désignée devoir être faite en bois

sapins d'épaisseur ordinaire doublés du même bois, ne présente pas la
dénüance qu'il conviendrait à un édifice de ce genre construit à neuf.

Considérons 4^o que le plancher sous pieds de cette église, doit
être fait en entier pour y célébrer les offices l'hiver prochain —
ainsi que la table de communion.

Considérons enfin qu'une principale disposition du cahier des charges
porte, qu'il ne pourra se faire de changemens dans l'adjudication des
travaux, sans l'avis du conseil municipal de ce lieu.

Le conseil d'après nous après mûre délibération en l'avis 1^o, a ce que
les vitraux au nombre de huit qui dans les plans sus relatés sont désignés
devoir être de deux mètres soixante dix centimètres de hauteur, sur un mètre
cinquante centimètres de largeur, seront tous réduits à deux mètres de hauteur
sur un mètre de largeur compris les cintres, et les avec tous les détails
de solidité exprimés dans ledit état estimatif, tel que baguettes, portes
baguettes, et barres de fer perpendiculaires.

2^o, a ce que la charpente du clocher, au lieu d'être élevée en
pavillon, le sera par un dôme surmonté d'une flèche, proportionnée à la
hauteur de sa maçonnerie, couverte à bardoux, avec des arêtiers en fer blanc
à la cime duquel sera placée la croix en fer du clocher de l'ancienne
église de ce lieu.

3^o en pareillement d'avis, a ce que la porte principale au lieu d'être
en bois sapins sera faite à paremens en bois dur, et seulement doublée en
sapins, afin de présenter tous à la fois plus de durée, et de propriété, et pour sa
garantie et conservation, il sera fait extérieurement un petit pavillon en bois pour
couvrir le pailleur qui se trouve à son entrée.

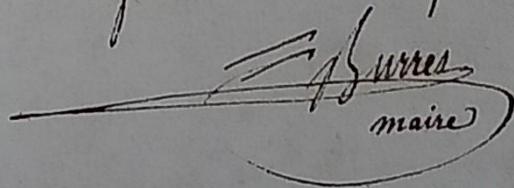
En conséquence, le sieur Gaj, adjudicataire, demeure chargé dès ce jour, de
faire les changemens dont il vient d'être parlé, d'après les renseignemens que
lui fournira le sieur clere architecte, chargé de la surveillance de son adjudication.

Mais comme d'après les présentes dispositions, il y a d'une part augmentation et de l'autre diminution d'ouvrage; Le conseil se reposant sur la probité du sieur clerc, Le charge particulièrement de faire du tous une — estimation et compensation raisonnable, tant en faveur de cette commune qu'en faveur de l'adjudicataire, a moins qu'il ne plaise à Monsieur Le préfet de ce Département, de commettre qu'elqu'autres personnes de L'arr. pour procéder aux estimations et compensations qu'occasionnent Les — changements d'ouvrages sus spécifiés.

Enfin, attendu que dans Le procès verbal de reconstruction de L'église de ce lieu, il y a beaucoup d'ouvrages omis, tels que — bancs pour les chœurs, autels, chaire à prêcher, fonts Baptismaux, parés, clôture de cimetiére; Monsieur Le Maire demeure aussi chargé de faire procéder incessamment, au devis estimatif d'icelux travaux, pour être soumis à L'agrément de Monsieur Le préfet.

Fait et délibéré à Apremont Les jour mois et an surdis par Les sieurs figures Claude Joseph, Vétaffors Joseph Marie, Sonthomax Jean Baptiste, Sonthomax Joachim, Jacques Jean Baptiste, Jacques Jean Marie, Jacques Claude Joseph, Sonthomax Joseph Marie, et Lerras Claude Louis, tous membres du conseil municipal, qui ont signé avec Le sieur Burres Joseph, maire de ce lieu. = signé au registre c. j. figures, Vétaffors, J. S. Sonthomax, Sonthomax, Jacques, Jacques, Jacques, Sonthomax, Lerras, et Burres maire /

Pour copie conforme


Maire



Etat des travaux supplémentaires exécutés par honore
Gory, entrepreneur de l'Eglise d'Apremont, pendant le 5^{me}
trimestre de 1820, conformément à la délibération du conseil
municipal de la Commune dudit Apremont du 17 Juillet 1818.
Sous la direction de Michel Clerc, architecte.

Le conseil municipal de la commune d'Apremont délibéra le 17
Juillet 1818, conformément à l'art. 3, du Cahier des Charges, pour
des changements et suppléments de travaux; ces derniers consistent
en ce que la charpente du clocher au lieu d'être élevée en
l'asillon, le fut par un dôme surmonté d'une flèche dont les
arêtiers seroient en fer blanc, terminée par une croix posée en
de l'ancienne Eglise; cet objet forme l'art. 2. de lad. délibération.

L'article 3. s'explique sur la porte principale qui, au lieu
d'être en bois Sapin, devroit être faite en bois dur avec un
chapital au dessus du Perron, et l'art. 4. sur la nécessité d'un
appui de communion.

Ses autres articles, tels que le planché sous pieds, la
diminution qu'on éprouve, la pierre de taille, des vitraux,
verres à plomb et fer, sont compris dans l'état des travaux
supplémentaires portés à l'état de situation du 4^{me} trimestre
de 1819 pour la somme de 785^{fr} 10^{cs}. Dans cette somme est
également comprise la construction du chapital au dessus du
Perron de la principale porte d'entrée; et les 300^{fr} portés
au premier trimestre de 1820, sont à compte de l'appui
de communion.

Estimation des Travaux supplémentaires.
La couverture du clocher est faite en dôme, surmonté d'une
flèche, le tout orthogonal, ayant une hauteur de 17 m^{ètres} depuis
sur l'entablement au dessus de l'amortissement; les arêtiers
sont en fer blanc formant un gros boudin, la feuille en travers
est terminée par un amortissement également en fer blanc.

municipal étant trop petites; et d'un coq mobile au moyen d'un rivet

Les bois ont été fournis par la Commune et pris sur le nombre d'arbres qui se délisent annuellement aux habitants desquels ils ont fait partie. L'entrepreneur les a abattus à la forêt et voiture's sur le chantier à ses frais. Il lui en a été délivré, tant pour 8 arrières, 1 poinçon, 16 courbes que pour l'entraine et armure le nombre de 93 arbres qui valent pour les abattre et transporter sur le chantier la somme de 11^{fr} 50^{cs} la pièce font ci.

12 Douzaines lattes à 8 ^{fr} la Douzaine font.	96 ^{fr} "
18000 bardeaux dit de comble de 0 ^m 35 de long. à 6 ^{fr} .	108. "
9000 Clous pour lattes à 12 ^{fr} 50 ^{cs} le mille	111. 25.
900 Clous plus forts à 15 ^{fr} le mille.	1. 50.
32000 Clous pour bardeaux à 1 ^{fr} 55 le mille	49. 60.
4 Kilogrammes Croches à 1 ^{fr} 10 ^{cs} .	4. 10.
99 ^m Courants d'arrières en fer blanc à 3 ^{fr} 45.	338. 05.
11 ^m Carrés développés de fer blanc pour l'amortissement et barquette à 15 ^{fr} 50 ^{cs} le mètre.	189. 00.
Le Coq avec son Pivot.	26. 00
60 ^m 66 Courant de fer blanc pour chevrons et jets de volée à 3 ^{fr} 96.	119. 67.
La Croix avec sa tige, tiens et boulons le tout du poids de 85 Kilog. à 2 ^{fr} le kilo.	170.
Main d'œuvre de toute la charpente	641. 00.
Total	1964^{fr} 77.

Le dixième pour outils, cordages et bois perdu pour échafaudages.

Total du présent article. 2161^{fr} 24

Il est à distraire sur cette somme, l'évaluation de la couverture du clocher indiquée primitivement qui consiste en toutes les charpentes fourniture des croches, clous, bardeaux et main d'œuvre, ainsi qu'il est porté au devis, à l'exception de 115^m courants de planches à placer dans les tableaux des bées du clocher qui sont placées ailleurs sont indiquées. Cette distraction s'élève à la

Somme de 366^{fr} 70^{cs} ce qui réduit les Aras aux et les
 fournitures du clocher actuel à celle de 179^{fr} 50^{cs}.
 Principale Porte d'Entrée.

Cette Porte a 3^m 50^{cm} de hauteur et 2. mètres de largeur.
 La menuiserie est faite en bois dur, à grands cadres
 légers avec cimaises et parquet dans le bas, un linteau
 orné de moulures et un grand panneau en attique,
 doublé en Sapin par l'intérieur, ferrée avec quatre sorts
 Squerrels, une espagnolette fermant à clef, une forte
 serrure avec la gache en bois tournée et un loquet à poignée.

La porte produit 7 ^m Carrés Superficie à 18 ^{fr}	126 ^{fr} 00.
7 ^m de Peinture à l'huile à 3. Couches à 2 ^{fr}	14.
2 ^m de Peinture à la porte du Déjagement	11.
45 Pilogrammes $\frac{1}{2}$ fer pour les ferrures à 1 ^{fr} 60.	83. 25.
68. Clous à vis à 0 ^{fr} 30.	20. 40.
l'Espagnolette avec la Serrure	18. 00.
La Serrure avec la gache et clous à vis.	18. 00.
Total	289^{fr} 65.

Il est à distraire de cette somme celle de
 175^{fr} 20^{cs} pour la valeur de la porte avec ses ferrures
 indiquées au devis, ce qui réduit la nouvelle 208^{fr} 45.

Appui de Communion

L'appui de communion est du poids de 169 Kilos.
 à 2^{fr} 60^{cs} 422^{fr} 60.

Il est à distraire sur cette somme celle de
 300^{fr} portée dans l'état de situation du premier
 trimestre de 1820. Ce qui la réduit à 122^{fr} 60.

Au dessus de la porte de déjagement il a été fait
 un petit Chapiteau qui couvre le perron, il a la
 forme d'un demi pavillon, supporté par deux
 consoles, couvert à bandeaux les arrières en
 fer blanc, il est estimé en totalité 15^{fr}

11^m 66. De fer blanc pour les arrières à 9^{fr} 85.
 Il a encore été fait un plafond lattes et enduit
 en gip, au Chapiteau de la porte d'entrée qui
 17^{fr} 76

2158^{fr} 45

Produit 4^m 92 Carrés à 2^l 26 le mètre.

11. 07.

La croisée de la Sacristie a été faite en bois avec un essentail centré, le dessous ayant préféré de cette manière, serrée avec quatre fiches, une espagnolette à la Capuine, elle produit 2^m Carrés à 9^l 90.

12^l 80.
2 70.
7. 60.
2 60.
34. 00.

Vitre de 90 Carrés à 0^l 26.

Peinture extérieure à l'huile

Un eau bénite en marbre de molinge

La pierre de taille indiquée à la fin de l'art. 8. Du devis à prendre au mont bordet, n'a pas réuni les qualités requises pour cette sorte de travail, après avoir dans cette localité et autres avoisinantes, plusieurs découvertes infructueuses, et après avoir levé le premier banc qui n'était que bousin, le fond ne s'est trouvé qu'une pierre coquillière sans lit et de mauvaise qualité. L'entrepreneur après l'avoir fait reconnaître, et après plusieurs autres recherches, il a été obligé de la prendre au lieu dit en Dagnac, Commune de Martignac à la distance d'Aprémont d'un myriamètre, par un mauvais chemin montueux, ou il faut doubler sur un tiers de l'intervalle.

L'architecte soussigné s'est assuré par lui-même du prix des voitures pour en avoir réglé le compte entre l'entrepreneur et les voituriers qui s'élève à 342^l. Si on pouvoit faire cinq voyages par jour au Mont Bordet, et l'on n'en peut faire que deux en Dagnac: il résulte qu'il revient à l'entrepreneur une indemnité de trois cinquièmes de la dépense qui forment la somme de 342^l 20.
Pour l'indemnité de la Carrière, des moellons, une somme de trente francs payables au propriétaire

342^l 20.
30^l 00.
260^l 20.
190. 16.
279^l 66

Le vingtième pour indication et direction
Le total général

Fait et rédigé par l'architecte soussigné
A Nantua le 16. Mars 1820.

[Signature]

Commune d'Aprémont Lettre ci dessus, l'approuvons dans tout son contenu
Le 18 Mars 1820
Maire de